

POURQUOI VOTER ?

Parce que nous, les personnes qui vivons en Catalogne, quelle que soit notre origine, nous avons le droit de décider de la manière dont nous voulons être liés à l'Etat espagnol. Nous avons le droit de décider si les ressources qui sont créées grâce à l'effort des citoyens vivant en Catalogne doivent être investies dans l'amélioration des prestations sociales de notre pays, et dans l'amélioration des infrastructures dont nous avons besoin.

VOUS AUSSI VOUS DÉCIDEZ !

COMMENT VOTER ?

Tous ceux qui sont recensés dans la commune pourront voter. Vos références ne seront enregistrées nulle part. Vous devrez présenter au bureau de vote votre carte d'identité, passeport, carte de résident (NIE) ou le certificat d'inscription au registre communautaire, où figurera l'adresse dans la commune où a lieu la consultation. Si cette adresse n'y figure pas, vous devrez justifier de votre résidence moyennant le certificat ou le reçu de recensement ou de vie en commun délivré par la Mairie. Le reçu est gratuit et est élaboré immédiatement.